

de 13 membres choisis dans le monde de l'industrie, du travail, du gouvernement et de l'éducation avec l'aide de comités consultatifs de spécialistes. L'administrateur surveille et dirige le travail du personnel, et il se charge de toute question relative à la gestion des affaires du Conseil. Le président du Conseil présente un rapport annuel au premier ministre de la province.

**Conseil de recherches du Manitoba.**—Le Conseil de recherches du Manitoba se compose de sept personnes choisies parmi les représentants des industries fondées sur les ressources naturelles, de l'industrie manufacturière, de l'Université du Manitoba et du monde ouvrier. Le Conseil est financé à même des crédits votés par la Législature provinciale, bien qu'il puisse exiger des droits et des frais de service de ceux qui lui font appel. Le Conseil a pour but de favoriser ou d'entreprendre des recherches et des investigations scientifiques dans les domaines de l'agriculture, des autres ressources naturelles, de l'industrie ou d'autres secteurs de l'économie de la province, et aussi de faire bénéficier l'économie du Manitoba du fruit des recherches et investigations scientifiques faites ailleurs. La prédominance des petites industries au Manitoba et l'aide qu'il leur faut pour s'assurer une productivité de nature plus scientifique et capable d'améliorer leur position concurrentielle sur les marchés intérieurs et extérieurs ont constitué la principale raison d'être du Conseil provincial de recherches. Les bureaux du Conseil sont situés dans l'édifice de l'Administration du gouvernement provincial (l'édifice Norquay), à Winnipeg mais le Conseil a annoncé les plans d'un important centre de recherches et de développement, qui depuis deux ans faisait l'objet d'une étude. Dans la partie centrale du Centre se trouveront des laboratoires de recherches appliquées, que dirigera le Conseil de recherches du Manitoba, auxquels seront annexés des secteurs d'essais et des modules de recherche des produits de la petite entreprise; une série de locaux d'usines pilotes; des établissements de recherche en matière de ressources et d'industries connexes et des services communs, tels qu'une bibliothèque technique; des services de traduction et de photocopie et des services de calcul. Ce Centre de recherches et de développement a pour but de rapprocher la recherche pure et la production industrielle et de permettre au Manitoba de mettre au point une technologie alliée à l'économie de la grande production.

**Conseil de recherches de la Saskatchewan.**—Ce Conseil a été créé en vertu d'une loi adoptée en 1947 par le gouvernement de la Saskatchewan. Il poursuit des recherches dans le domaine des sciences physiques, pures et appliquées, afin d'améliorer l'économie de la province. Son attention se porte donc surtout sur l'exploitation commerciale des ressources de la province et sur les côtés scientifiques du monde des affaires. Au début le Conseil ne disposait ni de personnel scientifique, ni de laboratoire. Son programme de recherches se poursuivait à l'Université de la Saskatchewan, grâce à des subventions accordées aux membres du personnel enseignant et à des bourses d'études remises à des diplômés. La loi de 1947, modifiée en 1954, accordait au Conseil le droit d'acquérir des biens, de recruter du personnel et d'assurer lui-même la gestion de ses finances. En 1957, les laboratoires étaient construits sur le terrain de l'université et ils ont été agrandis en 1963. Le présent programme de recherches s'intéresse davantage aux ressources hydrauliques et minérales, aux domaines de l'agriculture que n'étudient pas d'autres organismes, et à l'aide technique accordée à l'industrie. Un effectif permanent, qui compte présentement près de 60 personnes, exécute une grande partie du programme, mais quelques travaux de recherches du Conseil se font grâce à des subventions versées au personnel de l'Université. La Direction, —c'est-à-dire le Conseil lui-même,—se compose de représentants du gouvernement, de l'industrie et de l'Université nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

**Conseil de recherches de l'Alberta.**—De concert avec l'Université de l'Alberta, la province d'Alberta instituait en 1921 un Conseil de recherches scientifiques et industrielles dont la principale raison d'être résidait dans le désir de favoriser l'exploitation des ressources minérales de la province. Les travaux du Conseil, que régit une loi généralement analogue à celle du Conseil national de recherches, sont financés à même les crédits du gouvernement provincial. Le programme actuel se préoccupe de l'application des sciences à l'exploitation